

Procès-verbal de la 6<sup>e</sup> assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins du Centre-est de Montréal tenue sous la présidence de Madame Nicole Blanchette après convocation légale et tenue par conférence web, le lundi 7 avril 2025 à 18 h 30.

**ÉTAIENT PRÉSENTS PHYSIQUEMENT :**

**Administrateurs :** Mme Caroline Aubin, secrétaire  
Mme Nicole Blanchette, présidente

**Direction :** M. Michel Gamelin, directeur général  
M. Jonathan Poisson, directeur principal expérience membre et soutien à la direction générale  
Mme Karina Solovieva, conseillère aux communications et vie associative  
Mme Kéziah Auger, technicienne en communication  
Mme Nathalie Martin, adjointe à la direction générale

**Nombre de présences en direct : 52**

**Nombre de visionnements à la date de clôture : 192 (140 en différé)**

**1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :**

**1.1 Mot de bienvenue :**

La présidente du conseil d'administration Mme Nicole Blanchette souhaite la bienvenue à tous et présente les gens qui l'accompagnent à l'animation ainsi que ceux qui sont en soutien afin que l'assemblée se déroule dans le respect de nos encadrements. Elle mentionne que le conseil a choisi d'offrir aux membres une formule d'assemblée à distance ce qui implique que certains votes se feront en direct sur certains sujets et que pour d'autres, ils feront l'objet d'un vote en différé au cours des quatre (4) prochains jours.

**1.2 Message du président du Mouvement Desjardins :**

Un message du président du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier est diffusé.

**2- FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE :**

**2.1 Règles pour participer à l'AGA :**

Une courte capsule vidéo est diffusée expliquant le déroulement, les votes en direct et les différentes interactions entre les intervenants et les membres. Au moment opportun, d'autres informations seront transmises pour bien accompagner les membres. On rappelle que

seulement les membres de plein droit depuis au moins 90 jours peuvent proposer, appuyer ou voter sur les propositions.

## **2.2 Nomination des personnes scrutatrices :**

La présidente explique que deux (2) personnes présentes physiquement et également membres de la caisse doivent être nommées à titre de scrutateurs.

Elle recommande alors, Mme Nathalie Martin et M. Jonathan Poisson afin d'agir comme scrutateurs puisque ces deux (2) personnes ont déjà été familiarisées avec le processus de votation avant cette assemblée et elle invite les membres à voter sur cette proposition.

Il est donc proposé, appuyé et résolu d'adopter à l'unanimité la proposition de nommer Mme Nathalie Martin et M. Jonathan Poisson comme scrutateurs.

## **2.3 Adoption de l'ordre du jour :**

La secrétaire du conseil d'administration est invitée à faire lecture de l'ordre du jour.

Il est par la suite proposé, appuyé et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

## **2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 avril 2024 :**

La présidente mentionne que le procès-verbal de la rencontre du 15 avril 2024 a été déposé sur le site Internet de la caisse en même temps que l'avis de convocation. Considérant que les membres ont pu en prendre connaissance avant la rencontre, la lecture de celui-ci ou d'un résumé ne sera pas faite et l'on peut ainsi procéder à son adoption.

Il est alors proposé, appuyé et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 avril 2024.

# **3- RETOUR SUR L'ANNÉE 2024 :**

## **3.1 Rapport du conseil d'administration :**

Avant de débiter la présentation du rapport du conseil d'administration, la présidente prend un moment pour présenter les personnes qui composent le conseil d'administration et elle les remercie pour leur implication. Un remerciement spécial est adressé aux trois (3) administrateurs sortants de charge qui ne se

représentent pas cette année, pour leur dévouement et leur précieuse contribution au conseil d'administration.

Tout en rappelant le 125<sup>e</sup> anniversaire du Mouvement Desjardins, elle passe en revue les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la Caisse s'est fixées.

### **3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques :**

La présidente présente alors le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année dont le constat est le suivant :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Aucune dérogation à la conformité des dépôts et des prêts accordés aux personnes intéressées.
- Aucun contrat de fourniture de biens ou de services accordés par la Caisse à des personnes visées par le code.

### **3.3 Rapport financier :**

Le directeur général débute en présentant les faits saillants des résultats financiers du Mouvement Desjardins.

Par la suite, afin d'avoir une meilleure connaissance de la situation financière de notre caisse, une capsule vidéo faisant part des résultats financiers de la caisse est présentée pour l'année 2024.

Il n'y a aucune question ou commentaire à ce moment, toutefois le directeur rappelle que les membres peuvent toujours écrire dans la fenêtre de conversation et qu'un retour pourra être fait lors de la période de questions.

### **3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu :**

La présidente invite la présidente du comité coopération, Mme Caroline Aubin, à présenter les sommes totales qui ont été investies en 2024 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, que ce soit avec notre Fonds d'aide au développement du milieu ou en dons et en commandites. Une courte capsule vidéo est alors diffusée.

En résumé, la caisse a remis un montant de 197 735\$ au moyen de dons et commandites dans six (6) secteurs d'activités.

Il est ensuite présenté les divers programmes d'éducation financière et leviers d'engagement qui ont des retombées significatives dans notre collectivité.

4- PÉRIODE DE QUESTIONS :

La présidente invite les membres qui le désirent à soumettre leurs questions ou commentaires au conseil d'administration via la boîte de dialogue prévue à cet effet.

En réponse à la question d'un membre, le directeur général explique les raisons de l'augmentation de l'actif. Des félicitations sont également transmises par un autre membre pour les résultats de la caisse.

Comme aucun autre membre ne se manifeste, la présidente remercie les membres et poursuit l'assemblée.

5- PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE :

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) :

Une capsule vidéo est diffusée afin de bien expliquer la ristourne, cet élément distinctif de notre coopérative.

La présidente rappelle que la proposition qui leur sera présentée par le directeur général fera l'objet d'un vote après l'assemblée. Elle explique également où les membres peuvent revoir toute la documentation de référence. Enfin, elle précise que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est celui le plus avantageux pour l'ensemble des membres et de la communauté et il est conforme aux encadrements applicables.

Le directeur général présente alors la recommandation suivante concernant le partage des excédents annuels (ristournes) :

| PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS              |                             |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
|                                                                                  | EN MILLIERS DE DOLLARS (\$) |
| Excédents (déficit) avant ristournes aux membres                                 | 23 131                      |
| Virements réglementaires et autres ajustements                                   | 3 445                       |
| • Affectation/utilisation des réserves plus-value <sup>1</sup>                   | 1 258                       |
| • Autres éléments du résultat                                                    | 1 474                       |
| • Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024 | 715                         |
| • Ajustement de la ristourne (année précédente)                                  | (2)                         |
| Solde des excédents à répartir                                                   | 26 576                      |
| Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM                      | (5 027)                     |
| • Ristourne                                                                      | (5 750)                     |
| • Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne                                    | 1 497                       |
| • Affectation au FADM                                                            | (774)                       |
| Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)                       | 0                           |
| Affectation à la réserve générale                                                | (21 549)                    |
| Solde des excédents à répartir                                                   | 0                           |

Proposition de versement pour l'année 2024 = 6 523 346\$ :

- ✓ 773 654\$ Fonds d'aide au développement du milieu
- ✓ 5 749 692\$ Ristournes aux membres, réparties comme suit :

| PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS                                      |                                                        |                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------|
| RISTOURNE VOLUMES <sup>1</sup>                                                            | TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES | ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$ |
| Comptes                                                                                   |                                                        | 721                          |
| Épargne et placements                                                                     | 0,58 \$                                                | 758                          |
| Fonds                                                                                     |                                                        | 256                          |
| Prêts et marges de crédit                                                                 |                                                        | 1 863                        |
| RISTOURNE ASSURANCES <sup>2</sup>                                                         | 23 \$ / 1 000 \$ de prime                              | 839                          |
| RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT <sup>2</sup>                                                   | 0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets                       | 394                          |
| RISTOURNE PRODUITS <sup>2</sup>                                                           | Montant de 50 \$ <sup>3</sup>                          | 822                          |
| RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE <sup>2</sup> | Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions  | 97                           |
| TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES                                                          |                                                        | 5 750                        |

<sup>1</sup> Soumise au vote lors de l'assemblée.

<sup>2</sup> Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

<sup>3</sup> Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Après la présentation, aucune question ou aucun commentaire n'est soulevé. La présidente invite alors les membres habilités à le faire à proposer et appuyer la recommandation présentée. Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le projet de partage des excédents et des taux de ristournes.

C'est donc cette recommandation qui fera l'objet du vote en différé tout de suite après la présentation de l'assemblée. D'autres précisions pour le fonctionnement sur la votation en différé au cours des quatre (4) prochains jours seront transmises sous peu.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration :

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection :

Les rôles des officiers sont précisés.

Mme Nicole Blanchette agira comme présidente d'élection et Mme Caroline Aubin comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature :

Mme Nicole Blanchette rappelle la démarche du profil collectif enrichi qui est revue annuellement en tenant compte de la réalité et des besoins de la caisse. Les critères et compétences recherchés chez les candidats sont alors élaborés et ceux-ci ont été communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures. Au nom des membres du comité de mise en candidature, le rapport indiquant les critères recherchés chez les candidats est alors présenté :

- Des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants :
  - Expérience significative sur un conseil d'administration
  - Expérience membres/clients (service à la clientèle)
  - Gestion d'entreprise
  - Gestion financière (formation académique requise)
- 3 hommes et 2 femmes pour maintenir la parité. Les personnes non binaires étant également invitées à soumettre leur candidature
- Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants :
  - 3 de 18-34 ans, 1 de 50-64 ans et 1 de 65 ans et plus
- Provenant également de la diversité ethnoculturelle
- Le conseil d'administration aimerait avoir une répartition équilibrée entre administratrices et administrateurs d'expérience et des nouvelles candidatures afin de favoriser une saine continuité de la gouvernance de la Caisse.

L'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours et ce, conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse.

Pour l'assemblée générale de cette année, cinq (5) postes sont à combler et la Caisse a reçu trois (3) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Voici les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année :

- Claudia Garone
- Joanne Lacombe
- Cat-Dinh Cathy Tran

Le tableau synthèse des candidatures éligibles reçues et de quelles façons chacune d'entre elles vient répondre aux critères recherchés par le conseil d'administration pour atteindre son profil collectif cible est diffusé et se trouve sur le site Internet de la caisse.

### **5.2.3 Présentation des personnes candidates :**

Avant de procéder à l'élection par acclamation, la présidente d'élection invite à tour de rôle les trois (3) candidates pour une courte présentation orale de deux (2) minutes.

### **5.2.4 Élection par acclamation :**

Considérant que nous avons 5 postes à pourvoir au conseil d'administration et que nous avons reçu un nombre de candidatures inférieur au nombre total de postes à combler, les trois (3) candidates sont élues par acclamation :

- Claudia Garone
- Joanne Lacombe
- Cat-Dinh Cathy Tran

Les nouvelles élues sont félicitées.

Tel que prévu au règlement intérieur caisse, comme deux (2) postes demeurent non comblés, le conseil d'administration pourra combler ces postes en cours d'année.

### **5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats :**

La présidente d'élection donne les précisions pour que les membres puissent exercer leur droit de vote en différé pour la proposition sur le partage des excédents annuels et des ristournes qui a été présentée. Seuls les membres de plein droit de plus de 90 jours peuvent voter par AccèsD et ceux qui ne sont pas inscrits au service peuvent contacter la caisse pour le faire. La réécoute de l'assemblée sera possible et toute la documentation de référence est disponible sur le site Internet de la caisse.

Dès la fin de la présentation de l'assemblée, la période de votation sera ouverte pour les quatre (4) prochains jours et il sera possible pour les membres de voter jusqu'au vendredi 11 avril 2025 à 23h59.

La présidente donne maintenant quelques précisions sur l'annonce des résultats des votes et sur la levée de l'assemblée qui se fera dès que les résultats de votes seront publiés sur le site Internet de la caisse et disponibles auprès de la caisse.

Il est également précisé qu'advenant que le vote s'avère être négatif sur la proposition faite, la fin de l'assemblée ne pourra être

annoncée. Cette dernière sera donc ajournée et sera reprise au cours des prochains jours avec une nouvelle proposition. Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

**6- FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS :**

Les membres sont invités à compléter le court sondage de satisfaction sur l'assemblée.

C'est au nom de tout le conseil d'administration que la présidente remercie les membres de leur présence, de leur implication ainsi que de leur confiance envers l'équipe de la Caisse Desjardins du Centre-est de Montréal. Elle remercie ceux et celles qui l'ont accompagné pour le bon déroulement de l'assemblée.

Finalement, elle remercie les employés, les gestionnaires et le directeur général de la Caisse pour leur implication et leur engagement envers les membres et invite ces derniers à suivre les prochaines communications.

**7- PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard du scénario recommandé par le conseil d'administration ainsi que pour l'élection des candidats :

- **Proposition sur la répartition des excédents annuels :**

94,04% des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est alors adoptée.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 15 avril 2025 à 11h57.

Signé à Montréal, ce 13 avril 2026.

---

Julie Boncompain / présidente

---

Caroline Aubin / secrétaire